

10 c. le numéro

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

Numéro 10 c.

Les restrictions alimentaires vont être infligées

Pour être aidés par nos Alliés, nous devons être rationnés comme eux

Des Sanctions sévères puniront les infractions

Paris, 10 février. — Une conférence économique extrêmement importante se tient actuellement à Londres. Les pourparlers poursuivent déjà depuis plusieurs jours et ont pour but une meilleure répartition des denrées alimentaires. Les restrictions alimentaires vont être infligées à toutes nos demandes à la condition que la France observe des restrictions égales à celles que nos pays s'imposent. Sur ces bases, un accord satisfaisant manquera pas de sanctionner les débats de la Conférence de Londres.

En raison de cette situation nouvelle, des restrictions s'imposent d'autant plus que, faute de sanctions, celles précédemment édictées étaient restées lettre morte.

Voici le texte de la Note communiquée à ce sujet par le ministre du ravitaillement :

Le Parlement vient de voter la loi portant sanctions pénales aux décrets et arrêtés pris en matière de ravitaillement. La loi sera promulguée incessamment.

M. Victor Borel de Siaton, ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, soumettra mardi prochain au conseil des ministres, un certain nombre de mesures destinées à être appliquées en application de la loi, qui lui permettra d'effectuer d'urgence les opérations de mesures cures rigoureuses indispensables, dans les circonstances actuelles, d'autre part, pour assurer le ravitaillement de la population de première nécessité.

Il ne faut pas que les grands restaurants et les magasins de débits de boissons nous imposent des restrictions plus sévères que celles que nous imposent nos Alliés. Les pourparlers ont pour but une meilleure répartition des denrées alimentaires. Les restrictions alimentaires vont être infligées à toutes nos demandes à la condition que la France observe des restrictions égales à celles que nos pays s'imposent.

Sur ces bases, un accord satisfaisant manquera pas de sanctionner les débats de la Conférence de Londres.

En raison de cette situation nouvelle, des restrictions s'imposent d'autant plus que, faute de sanctions, celles précédemment édictées étaient restées lettre morte.

Voici le texte de la Note communiquée à ce sujet par le ministre du ravitaillement :

Le Parlement vient de voter la loi portant sanctions pénales aux décrets et arrêtés pris en matière de ravitaillement. La loi sera promulguée incessamment.

M. Victor Borel de Siaton, ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, soumettra mardi prochain au conseil des ministres, un certain nombre de mesures destinées à être appliquées en application de la loi, qui lui permettra d'effectuer d'urgence les opérations de mesures cures rigoureuses indispensables, dans les circonstances actuelles, d'autre part, pour assurer le ravitaillement de la population de première nécessité.

Il ne faut pas que les grands restaurants et les magasins de débits de boissons nous imposent des restrictions plus sévères que celles que nous imposent nos Alliés. Les pourparlers ont pour but une meilleure répartition des denrées alimentaires. Les restrictions alimentaires vont être infligées à toutes nos demandes à la condition que la France observe des restrictions égales à celles que nos pays s'imposent.

Sur ces bases, un accord satisfaisant manquera pas de sanctionner les débats de la Conférence de Londres.

En raison de cette situation nouvelle, des restrictions s'imposent d'autant plus que, faute de sanctions, celles précédemment édictées étaient restées lettre morte.

Voici le texte de la Note communiquée à ce sujet par le ministre du ravitaillement :

Le Parlement vient de voter la loi portant sanctions pénales aux décrets et arrêtés pris en matière de ravitaillement. La loi sera promulguée incessamment.

M. Victor Borel de Siaton, ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, soumettra mardi prochain au conseil des ministres, un certain nombre de mesures destinées à être appliquées en application de la loi, qui lui permettra d'effectuer d'urgence les opérations de mesures cures rigoureuses indispensables, dans les circonstances actuelles, d'autre part, pour assurer le ravitaillement de la population de première nécessité.

Il ne faut pas que les grands restaurants et les magasins de débits de boissons nous imposent des restrictions plus sévères que celles que nous imposent nos Alliés. Les pourparlers ont pour but une meilleure répartition des denrées alimentaires. Les restrictions alimentaires vont être infligées à toutes nos demandes à la condition que la France observe des restrictions égales à celles que nos pays s'imposent.

Sur ces bases, un accord satisfaisant manquera pas de sanctionner les débats de la Conférence de Londres.

En raison de cette situation nouvelle, des restrictions s'imposent d'autant plus que, faute de sanctions, celles précédemment édictées étaient restées lettre morte.

Voici le texte de la Note communiquée à ce sujet par le ministre du ravitaillement :

Le Parlement vient de voter la loi portant sanctions pénales aux décrets et arrêtés pris en matière de ravitaillement. La loi sera promulguée incessamment.

M. Victor Borel de Siaton, ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, soumettra mardi prochain au conseil des ministres, un certain nombre de mesures destinées à être appliquées en application de la loi, qui lui permettra d'effectuer d'urgence les opérations de mesures cures rigoureuses indispensables, dans les circonstances actuelles, d'autre part, pour assurer le ravitaillement de la population de première nécessité.

Il ne faut pas que les grands restaurants et les magasins de débits de boissons nous imposent des restrictions plus sévères que celles que nous imposent nos Alliés. Les pourparlers ont pour but une meilleure répartition des denrées alimentaires. Les restrictions alimentaires vont être infligées à toutes nos demandes à la condition que la France observe des restrictions égales à celles que nos pays s'imposent.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Activité de patrouilles et d'artillerie des deux côtés du front

FRONT FRANÇAIS

Du 9 Février (23 heures)
Afin de signaler en dehors d'une assez grande activité d'artillerie en CHAMPAGNE sur la RIVE DROITE DE LA MEUSE.

Du 10 Février (14 heures)
Lutte d'artillerie assez violente dans les régions de NEUFORT et de JUVIN-VALENTIN, en Champagne, au SUD DE MORONVILLE.

AU NORD DE CHAMPAGNE, vers le BOIS DE CHIPPY (ARGONNE), et sur les hauteurs de VILLY-LEZ-CAHON, ont eu lieu des coups de main contre nos troupes. Partout nos feux ont arrêté les assaillants.

De notre côté nous avons percé dans les tranchées ennemies en Champagne, à l'EST DU TETON, et exécuté heureusement diverses patrouilles, notamment vers BAYONVILLE. Nous avons eu deux coups de ces expéditions un certain nombre de prisonniers.

rien à signaler sur le reste du front.

FRONT BRITANNIQUE

Du 9 Février (soir)
Au cours d'un coup de main effectué ce matin par l'ennemi sur un de nos postes au nord-ouest de SAINT-QUENTIN, deux de nos hommes ont disparu.

Recrudescence de l'activité de l'artillerie allemande, aujourd'hui, vers la route de BAVAYNE à Cambrai.

AVIATION. — Bien que la pluie et les nuages aient empêché de nombreuses opérations aériennes, nous avons jeté quelques bombes sur divers objectifs. Un appareil allemand a été abattu dans nos lignes.

Nos pilotes ont bombardé, dans la nuit du 8 au 9, les champs d'aviation et cantonnements ennemis. Ils sont tous rentrés indemnes.

Du 10 Février (après-midi)
Au cours d'un coup de main effectué hier soir par l'ennemi, à la faveur d'un bombardement par mortiers de tranchées sur nos positions à FOUSTE DE GOMMELLE, cinq de nos hommes ont disparu.

Recrudescence de l'activité de l'artillerie allemande dans la REGION DE LA FORET D'HOULST.

FRONT ITALIEN

SITUATION GÉNÉRALE. — Les troupes italiennes continuent à être très actives dans les opérations aériennes, nous avons jeté quelques bombes sur divers objectifs. Un appareil allemand a été abattu dans nos lignes.

Nos pilotes ont bombardé, dans la nuit du 8 au 9, les champs d'aviation et cantonnements ennemis. Ils sont tous rentrés indemnes.

Du 10 Février (après-midi)
Au cours d'un coup de main effectué hier soir par l'ennemi, à la faveur d'un bombardement par mortiers de tranchées sur nos positions à FOUSTE DE GOMMELLE, cinq de nos hommes ont disparu.

Recrudescence de l'activité de l'artillerie allemande dans la REGION DE LA FORET D'HOULST.

FRONT BRITANNIQUE

SITUATION GÉNÉRALE. — Les troupes italiennes continuent à être très actives dans les opérations aériennes, nous avons jeté quelques bombes sur divers objectifs. Un appareil allemand a été abattu dans nos lignes.

Nos pilotes ont bombardé, dans la nuit du 8 au 9, les champs d'aviation et cantonnements ennemis. Ils sont tous rentrés indemnes.

Du 10 Février (après-midi)
Au cours d'un coup de main effectué hier soir par l'ennemi, à la faveur d'un bombardement par mortiers de tranchées sur nos positions à FOUSTE DE GOMMELLE, cinq de nos hommes ont disparu.

Recrudescence de l'activité de l'artillerie allemande dans la REGION DE LA FORET D'HOULST.

FRONT ITALIEN

SITUATION GÉNÉRALE. — Les troupes italiennes continuent à être très actives dans les opérations aériennes, nous avons jeté quelques bombes sur divers objectifs. Un appareil allemand a été abattu dans nos lignes.

Nos pilotes ont bombardé, dans la nuit du 8 au 9, les champs d'aviation et cantonnements ennemis. Ils sont tous rentrés indemnes.

Du 10 Février (après-midi)
Au cours d'un coup de main effectué hier soir par l'ennemi, à la faveur d'un bombardement par mortiers de tranchées sur nos positions à FOUSTE DE GOMMELLE, cinq de nos hommes ont disparu.

Recrudescence de l'activité de l'artillerie allemande dans la REGION DE LA FORET D'HOULST.

L'Affaire Bolo

L'Incident Viollette

Paris, 10 février. — Au cours de l'audience d'hier, l'avocat de Porehne, Me Magnin Héron, soutenant que Viollette n'avait pas été nommé ministre, fut cité pour dire s'il est certain que le 9 septembre 1917, dans les conseils du gouvernement, on a discuté les faits de Bolo. Viollette a répondu qu'il n'y avait rien de cela.

De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

« De son côté, M. Painlevé a déclaré : « On ignorait à cette époque les documents d'Amérique et il n'y avait que les deux rapports de M. de Bolo et de M. de Viollette. Le rapport de Bolo était sur le point de rendre une opinion de non-lieu. »

LES EVENEMENTS DE RUSSIE

La Paix de la Quadruple avec l'Ukraine

Les Puissances centrales veulent renverser le Gouvernement maximaliste

Le Gouvernement de Trotsky Denie toute autorité

Les Missions alliées ont-elles quitté Péterograd ?

Les Transports de Troupes de Russie en France

Des Députés de Lenine viennent en France

La Lutte en Finlande

Les Blancs marquent de gros avantages

LES JETTES TROTSKY PAR-DESSUS BORD

Les Menaces allemandes contre Trotsky se précisent

L'Affaire des Carburés

SIXIEME AUDIENCE

Le Requisitoire

Le commissaire du gouvernement déclare l'article 205 du Code de justice militaire applicable à l'affaire Bolo

Le commissaire du gouvernement déclare l'article 205 du Code de justice militaire applicable à l'affaire Bolo

Le commissaire du gouvernement déclare l'article 205 du Code de justice militaire applicable à l'affaire Bolo

Le commissaire du gouvernement déclare l'article 205 du Code de justice militaire applicable à l'affaire Bolo

Le commissaire du gouvernement déclare l'article 205 du Code de justice militaire applicable à l'affaire Bolo

Le commissaire du gouvernement déclare l'article 205 du Code de justice militaire applicable à l'affaire Bolo

Le commissaire du gouvernement déclare l'article 205 du Code de justice militaire applicable à l'affaire Bolo

Le commissaire du gouvernement déclare l'article 205 du Code de justice militaire applicable à l'affaire Bolo

Le commissaire du gouvernement déclare l'article 205 du Code de justice militaire applicable à l'affaire Bolo

Le commissaire du gouvernement déclare l'article 205 du Code de justice militaire applicable à l'affaire Bolo

Le commissaire du gouvernement déclare l'article 205 du Code de justice militaire applicable à l'affaire Bolo

Le commissaire du gouvernement déclare l'article 205 du Code de justice militaire applicable à l'affaire Bolo

Le commissaire du gouvernement déclare l'article 205 du Code de justice militaire applicable à l'affaire Bolo

Le commissaire du gouvernement déclare l'article 205 du Code de justice militaire applicable à l'affaire Bolo

Le commissaire du gouvernement déclare l'article 205 du Code de justice militaire applicable à l'affaire Bolo

Le commissaire du gouvernement déclare l'article 205 du Code de justice militaire applicable à l'affaire Bolo

L'ARGENTINE et la Question du Blé

M. Quintana Alcora, consul de la République Argentine à Bordeaux, nous écrit, le propos de l'article que nous avons récemment publié sur ce sujet, est de vous dire les passages essentiels :

« Je ne sais si les négociations pour mener à bon port l'accord auquel vous vous référez ont été plus ou moins loyales et que vous êtes certain, et ce qui est dans la logique des choses, c'est que pour prendre sur soi la responsabilité d'une mesure de ce genre, mon gouvernement n'aurait pas hésité à se charger de la question et de toutes ses formes. Il faut bien remarquer, en effet, qu'il s'agit en l'espèce d'intérêts qui ne lui étaient point personnels et que, par conséquent, dans un compromis d'une telle nature, il pouvait affecter des ressorts qui sont du domaine de la loi naturelle de l'offre et de la demande. »

« Pour terminer, il m'est agréable de vous faire connaître, Monsieur le Rédacteur, que le prix auquel s'est faite l'opération a été très avantageux pour nous. Elle comprend : Kamenoff, nos négociateurs ont obtenu de la République Argentine, dans la situation actuelle, peut lui procurer : »

« Gazette de Francofort » estime qu'il serait dangereux en ce moment d'exagérer l'importance du résultat obtenu, et ajoute : « On ne peut pas dire que la chaîne que l'Entente a tendue autour des puissances centrales, et qu'elle croyait toujours serrée avec force, soit rompue. Elle est restée intacte, et cela sur un point qui contient des promesses si immédiates, des motifs si sérieux, et des conséquences si sensibles dans notre situation économique. »

« Stockholm 10 février. — Une délégation de blancs est partie de Stockholm le 9 février pour aller à Péterograd. Elle comprend : Kamenoff, nos négociateurs ont obtenu de la République Argentine, dans la situation actuelle, peut lui procurer : »

« Gazette de Francofort » estime qu'il serait dangereux en ce moment d'exagérer l'importance du résultat obtenu, et ajoute : « On ne peut pas dire que la chaîne que l'Entente a tendue autour des puissances centrales, et qu'elle croyait toujours serrée avec force, soit rompue. Elle est restée intacte, et cela sur un point qui contient des promesses si immédiates, des motifs si sérieux, et des conséquences si sensibles dans notre situation économique. »

« Stockholm 10 février. — Une délégation de blancs est partie de Stockholm le 9 février pour aller à Péterograd. Elle comprend : Kamenoff, nos négociateurs ont obtenu de la République Argentine, dans la situation actuelle, peut lui procurer : »

« Gazette de Francofort » estime qu'il serait dangereux en ce moment d'exagérer l'importance du résultat obtenu, et ajoute : « On ne peut pas dire que la chaîne que l'Entente a tendue autour des puissances centrales, et qu'elle croyait toujours serrée avec force, soit rompue. Elle est restée intacte, et cela sur un point qui contient des promesses si immédiates, des motifs si sérieux, et des conséquences si sensibles dans notre situation économique. »

« Stockholm 10 février. — Une délégation de blancs est partie de Stockholm le 9 février pour aller à Péterograd. Elle comprend : Kamenoff, nos négociateurs ont obtenu de la République Argentine, dans la situation actuelle, peut lui procurer : »

« Gazette de Francofort » estime qu'il serait dangereux en ce moment d'exagérer l'importance du résultat obtenu, et ajoute : « On ne peut pas dire que la chaîne que l'Entente a tendue autour des puissances centrales, et qu'elle croyait toujours serrée avec force, soit rompue. Elle est restée intacte, et cela sur un point qui contient des promesses si immédiates, des motifs si sérieux, et des conséquences si sensibles dans notre situation économique. »

« Stockholm 10 février. — Une délégation de blancs est partie de Stockholm le 9 février pour aller à Péterograd. Elle comprend : Kamenoff, nos négociateurs ont obtenu de la République Argentine, dans la situation actuelle, peut lui procurer : »

« Gazette de Francofort » estime qu'il serait dangereux en ce moment d'exagérer l'importance du résultat obtenu, et ajoute : « On ne peut pas dire que la chaîne que l'Entente a tendue autour des puissances centrales, et qu'elle croyait toujours serrée avec force, soit rompue. Elle est restée intacte, et cela sur un point qui contient des promesses si immédiates, des motifs si sérieux, et des conséquences si sensibles dans notre situation économique. »

« Stockholm 10 février. — Une délégation de blancs est partie de Stockholm le 9 février pour aller à Péterograd. Elle comprend : Kamenoff, nos négociateurs ont obtenu de la République Argentine, dans la situation actuelle, peut lui procurer : »

« Gazette de Francofort » estime qu'il serait dangereux en ce moment d'exagérer l'importance du résultat obtenu, et ajoute : « On ne peut pas dire que la chaîne que l'Entente a tendue autour des puissances centrales, et qu'elle croyait toujours serrée avec force, soit rompue. Elle est restée intacte, et cela sur un point qui contient des promesses si immédiates, des motifs si sérieux, et des conséquences si sensibles dans notre situation économique. »

« Stockholm 10 février. — Une délégation de blancs est partie de Stockholm le 9 février pour aller à Péterograd. Elle comprend : Kamenoff, nos négociateurs ont obtenu de la République Argentine, dans la situation actuelle, peut lui procurer : »

« Gazette de Francofort » estime qu'il serait dangereux en ce moment d'exagérer l'importance du résultat obtenu, et ajoute : « On ne peut pas dire que la chaîne que l'Entente a tendue autour des puissances centrales, et qu'elle croyait toujours serrée avec force, soit rompue. Elle est restée intacte, et cela sur un point qui contient des promesses si immédiates, des motifs si sérieux, et des conséquences si sensibles dans notre situation économique. »

« Stockholm 10 février. — Une délégation de blancs est partie de Stockholm le 9 février pour aller à Péterograd. Elle comprend : Kamenoff, nos négociateurs ont obtenu de la République Argentine, dans la situation actuelle, peut lui procurer : »

« Gazette de Francofort » estime qu'il serait dangereux en ce moment d'exagérer l'importance du résultat obtenu, et ajoute : « On ne peut pas dire que la chaîne que l'Entente a tendue autour des puissances centrales, et qu'elle croyait toujours serrée avec force, soit rompue. Elle est restée intacte, et cela sur un point qui contient des promesses si immédiates, des motifs si sérieux, et des conséquences si sensibles dans notre situation économique. »

« Stockholm 10 février. — Une délégation de blancs est partie de Stockholm le 9 février pour aller à Péterograd. Elle comprend : Kamenoff, nos négociateurs ont obtenu de la République Argentine, dans la situation actuelle, peut lui procurer : »

« Gazette de Francofort » estime qu'il serait dangereux en ce moment d'exagérer l'importance du résultat obtenu, et ajoute : « On ne peut pas dire que la chaîne que l'Entente a tendue autour des puissances centrales, et qu'elle croyait toujours serrée avec force, soit rompue. Elle est restée intacte, et cela sur un point qui contient des promesses si immédiates, des motifs si sérieux, et des conséquences si sensibles dans notre situation économique. »

« Stockholm 10 février. — Une délégation de blancs est partie de Stockholm le 9 février pour aller à Péterograd. Elle comprend : Kamenoff, nos négociateurs ont obtenu de la République Argentine, dans la situation actuelle, peut lui procurer : »

Une Manifestation d'Union sacrée

La Déclaration du Gouvernement

Paris, 9 février. — Cette après-midi, en présence de M. Raymond Poincaré, à ce lieu, à la Sorbonne, une manifestation d'union sacrée a eu lieu pour la France et de ses Alliés, et qui réunissait toutes les grandes Associations françaises.

Après l'exécution de la « Marseillaise », M. Paul Deschanel a prononcé un éloquent discours, où il a exposé le travail de ce pays, et les sacrifices qu'il a faits pour la France et de ses Alliés, et qui réunissait toutes les grandes Associations françaises.

Après l'exécution de la « Marseillaise », M. Paul Deschanel a prononcé un éloquent discours, où il a exposé le travail de ce pays, et les sacrifices qu'il a faits pour la France et de ses Alliés, et qui réunissait toutes les grandes Associations françaises.

Après l'exécution de la « Marseillaise », M. Paul Deschanel a prononcé un éloquent discours, où il a exposé le travail de ce pays, et les sacrifices qu'il a faits pour la France et de ses Alliés, et qui réunissait toutes les grandes Associations françaises.

Après l'exécution de la «

